



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

immigration

Question au Gouvernement n° 2987

Texte de la question

IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE EN PROVENANCE DE TUNISIE

M. le président. La parole est à M. Philippe Meunier, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Philippe Meunier. Monsieur le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, l'Italie subit actuellement une vague d'immigration massive provenant de Tunisie.

M. Maxime Gremetz. Elle subit Berlusconi, surtout !

M. Philippe Meunier. Si certains de ces immigrants souhaitent rester en Italie, un grand nombre d'entre eux veulent se rendre en France.

Alors que le chômage frappe très durement les peuples européens et que nos déficits publics et sociaux sont abyssaux, alors que la Tunisie a mis fin au pouvoir du clan Ben Ali et qu'un élan démocratique s'installe dans ce pays, nos compatriotes ne comprendraient pas une absence de réaction forte de la part de la France et de l'Europe. Le Gouvernement de la France doit rappeler que nous ne pouvons pas accueillir ces personnes sur notre territoire.

Monsieur le ministre, pouvez-vous indiquer à la représentation nationale quelle est la teneur de vos discussions avec vos homologues italiens et tunisiens à ce sujet, et dans quel délai les mesures de reconduites aux frontières de ces immigrants illégaux seront mises en oeuvre ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. Brice Hortefeux, ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration.

M. Brice Hortefeux, *ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration.*

Monsieur le député, le peuple tunisien est un peuple ami, et notre rôle est naturellement d'accompagner le grand mouvement démocratique qui s'est exprimé dans ce pays.

Par ailleurs vous avez eu raison de le souligner, l'Italie doit faire face à un afflux massif de migrants clandestins en provenance de Tunisie. Ce sont 5 500 migrants qui se sont arrivés sur les côtes italiennes, notamment sur l'île de Lampedusa, depuis le 1er janvier. À titre indicatif, ce chiffre est à rapprocher de celui de l'année 2010 durant laquelle cet afflux s'était limité à 4 400 personnes.

Face à cela, nous devons naturellement agir. D'ailleurs, les autorités tunisiennes l'ont elles-mêmes bien compris, puisqu'elles ont réagi avec beaucoup d'efficacité. Il n'y a plus, depuis lundi matin, d'arrivées de migrants sur ces côtes italiennes, du fait des mesures que les autorités tunisiennes ont prises elles-mêmes.

Ensuite, la réponse doit être européenne. Parce que la politique d'immigration est une politique concertée, partagée, qui s'appuie principalement sur le Pacte européen que la France a fait adopter pendant sa présidence, à l'unanimité, par tous les gouvernements, quelle que soit leur sensibilité.

Cette politique européenne nous donne les moyens d'agir, notamment au travers de l'agence FRONTEX, qui a des moyens opérationnels pour faire face à ce type de défis.

Enfin, monsieur Meunier, je vous assure que la règle qui s'appliquera sera celle de notre politique migratoire : un étranger en situation irrégulière a vocation à être reconduit dans son pays d'origine, sauf situation humanitaire particulière. N'en doutez pas, chacun doit bien en avoir conscience, ce n'est l'intérêt ni de la Tunisie, qui l'a parfaitement compris, ni de l'Europe, ni de la France, que d'encourager et d'accepter ces migrations clandestines. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2987

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 16 février 2011